



**COMMUNE
D'ALLONNE**

**NOTE DE
PRESENTATION
BREVE ET
SYNTHETIQUE
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025**





RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du CFU 2024.

1- FONCTIONNEMENT

Globalement les dépenses ont été maîtrisées puisqu'elles sont en deçà des prévisions budgétaires.

Les recettes sont en dessus des prévisions, celles-ci ayant été prévues au minima.

2- INVESTISSEMENT

TRAVAUX REALISES

Réalisation d'une aire de jeux à ALLONNE,

Poursuite de l'étude du plan de circulation et de stationnement,

Réfection de la verrière de l'école primaire

Installation de barrières de sécurité aux abords de l'école primaire

Installation de bancs et poubelles dans le village.

TRAVAUX REPORTEES DANS LE BUDGET PRIMITIF 2025

Travaux d'eaux pluviales à Villers sur Thère,

Installation de caméras supplémentaires.

3- PRESENTATION SIMPLIFIEE DU CFU adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 19 mars 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent N-1	1 837 875.80 €
- Dépenses de l'exercice	1 571 970.90 €
- Recettes de l'exercice	1 821 187.48 €
- Excédent de fonctionnement de clôture de	2 087 092.38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Excédent N-1	370 682.35 €
- Dépenses de l'exercice	330 533.26 €
- Recettes de l'exercice	149 870.80 €
- Excédent d'investissement de clôture de	190 019.89 €